

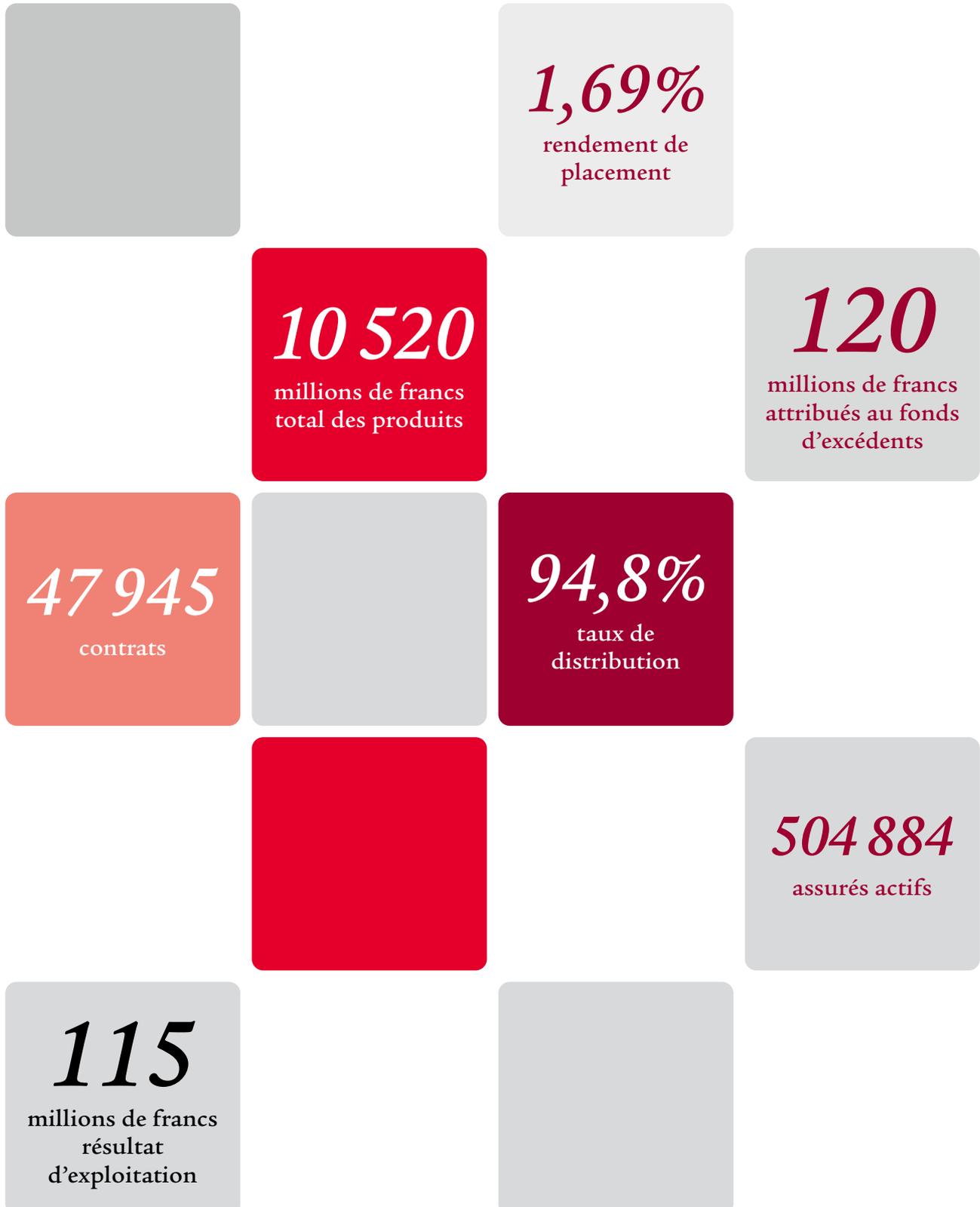
Compte d'exploitation 2020

Index

Swiss Life compte d'exploitation 2020 en bref	3
Editorial	4
Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse	6
<i>Composition de la prime d'épargne</i>	7
<i>Composition des prestations d'assurance</i>	8
<i>Répartition des revenus des placements</i>	8
<i>Méthode de comptabilisation</i>	9
<i>Justification du respect de la quote-part minimum</i>	9
<i>Affaires collectives soumises à la quote-part minimum</i>	10
<i>Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum</i>	11
<i>Résumé</i>	12
Provisions techniques	12
<i>Fonds d'excédents</i>	13
<i>Provisions de renchérissement</i>	13
<i>Valeurs comptables – Passifs</i>	14
<i>Autres chiffres clés</i>	14
Contexte des placements: données portant sur l'année 2020	15
<i>Données relatives à la politique de placement de Swiss Life</i>	15
<i>Détails du portefeuille de placements</i>	16
Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance	17
<i>Valeurs comptables – Actifs</i>	17
<i>Frais de gestion de la fortune</i>	18
Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation	19

Swiss Life

Compte d'exploitation 2020 en bref



Editorial

Chère lectrice, Cher lecteur,

La stabilité financière et le financement à long terme des promesses de prestations pour nos assurés sont durablement garantis par des provisions solides et une amélioration de la structure des coûts. Les frais de gestion ont encore pu être réduits de 2,4% grâce à la mise en œuvre systématique des mesures d'amélioration de l'efficacité. En 2020 les assurés de la prévoyance professionnelle ont reçu au total 128 millions de francs du fonds d'excédents, tandis que 120 millions de francs y ont été injectés.

Le besoin de sécurité des PME et des grandes entreprises en matière de prévoyance professionnelle se reflète dans la demande toujours stable en solutions avec garanties. Swiss Life connaît une hausse de 2% du nombre de contrats à 47 945 et affiche ainsi une croissance réjouissante et saine de son portefeuille, tout en respectant la politique d'admission prudente qui a fait ses preuves.

Dans le même temps, nous sommes ravis de constater que les solutions semi-autonomes de Swiss Life répondent elles aussi aux besoins de nos clientes et clients et affichent à nouveau une croissance réjouissante. Les solutions flexibles sont de plus en plus recherchées, notamment la demande de possibilités de placement individuelles dans le domaine de la prévoyance 1e surobligatoire continue de croître.

Par le biais de ses activités principales, à savoir la prévoyance et le conseil financiers, Swiss Life contribue directement à la durabilité dans la société. Penser à long terme et de manière responsable est l'un des principes de base lorsqu'il s'agit de placer les avoirs de prévoyance des assurés. Swiss Life a conscience de sa responsabilité particulière en tant qu'investisseur institutionnel majeur. Ainsi, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte lors de toute décision d'investissement.

A ce titre, nous tenons à vous remercier, chère cliente et cher client de Swiss Life, de votre confiance et de votre fidélité. Elles sont la base d'un partenariat fructueux. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à vous accompagner dans vos activités en toute liberté de choix.



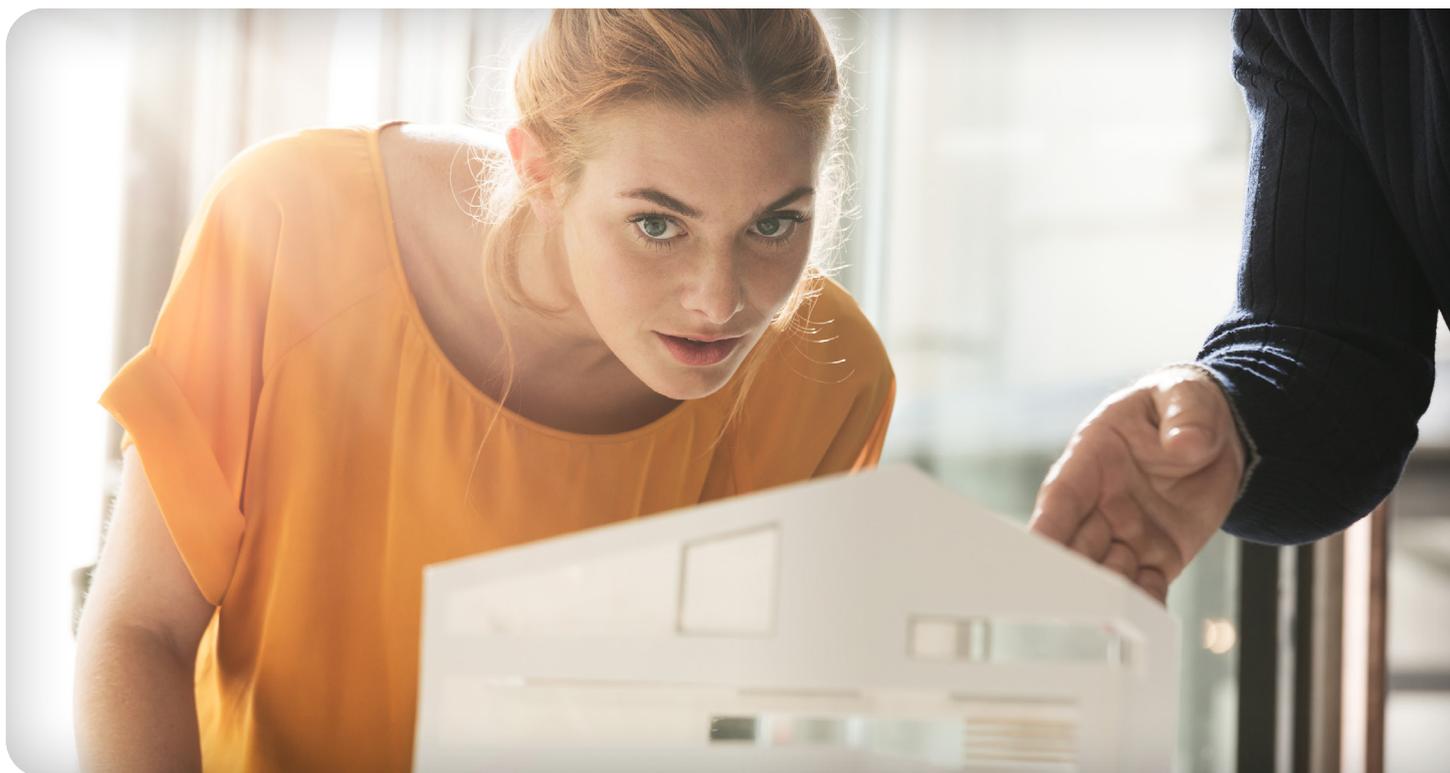
A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Hans-Jakob Stabel
Responsable Clientèle Entreprises
Membre du comité de direction

Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse

Produits	2020	2019
Primes émises, brutes	9 240	11 540
Primes d'épargne	8 294	10 604
Primes de risque	719	710
Primes pour frais de gestion	227	226
Produits des placements nets	1 273	1 572
Produits des placements de capitaux direct	2 012	2 070
Résultat des aliénations	220	356
Solde des réévaluations et amortissements	-260	-41
Résultat monétaire	-481	-608
Charges d'intérêts	-6	-6
Produits des placements bruts	1 485	1 771
Frais de gestion de la fortune	-212	-199
Autres produits	6	6
Résultat de la réassurance	1	-2
Total des produits	10 520	13 116
Charges	2020	2019
Prestations d'assurance	8 018	7 998
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 636	2 533
Prestations individuelles en capital (prestation de libre passage, EPL, divorce, police de libre passage)	4 089	3 967
Valeurs de rachat issues de dissolutions de contrat	1 255	1 459
Charges de traitement des prestations	37	39
Variation des provisions techniques	2 045	4 605
Avoir de vieillesse	1 136	3 446
Provisions pour futures conversions en rentes	-120	-158
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	984	748
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et les rentes pour enfants d'invalidité en cours	-7	69
Réserve mathématique Polices de libre passage	-5	-17
Réserve mathématique Autres couvertures	132	235
Renforcements de réserve mathématique pour réserves mathématiques des rentes et polices de libre passage	-136	300
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	20	-14
Réserves pour fluctuations de valeurs et garantie de taux d'intérêt	0	0
Provisions de renchérissement	0	0
Autres provisions techniques	41	-4
Frais d'acquisition et de gestion	206	211
Variation du report de primes	0	0
Autres charges	16	22
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	120	148
Résultat d'exploitation	115	132
Total des charges	10 520	13 116

Toutes les données sont en millions de francs



Composition de la prime d'épargne

Composition de la prime d'épargne	2020	2019
Bonifications de vieillesse	2 783	2 725
Apports individuels suite à des entrées en fonction, rachats, versements EPL ou divorces	3 915	3 368
Avoirs de vieillesse apportés lors de reprises de contrats	814	3 678
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants	9	8
Apports pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides	24	98
Apports pour polices de libre passage	749	727
Total des primes d'épargne	8 294	10 604

Toutes les données sont en millions de francs

Composition des prestations d'assurance

Composition des prestations d'assurance par risque	2020	2019
Prestations suite à des départs à la retraite	1 974	1 886
Prestations sous forme de rentes	965	929
Prestations en capital	1 009	957
Taux de prestations sous forme de rentes	49%	49%
Taux de prestations en capital	51%	51%
Prestations suite à des décès et des invalidités	663	647
Prestations sous forme de rentes	448	445
Prestations en capital	215	202
Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 636	2 533

Toutes les données sont en millions de francs

Répartition des revenus des placements

Répartition des revenus directs des placements	2020	2019
Liquidités	-3	2
Obligations	1 098	1 171
Biens immobiliers	447	422
Hypothèques	101	102
Autres placements	369	373
Produits des placements de capitaux direct	2 012	2 070

Toutes les données sont en millions de francs



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et la LSA (loi sur la surveillance des assurances) ainsi que les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès sous forme de rente, ou des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et in-

dividuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie res-

tante des gains sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum

doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2020	2019
Somme des éléments relatifs aux revenus	1 933	2 303
Processus d'épargne	1 108	1 486
Processus de risque	611	603
Processus de frais	214	214
Somme des dépenses	1 983	1 879
Processus d'épargne	1 367	1 268
Processus de risque	412	396
Processus de frais	204	215
Résultat brut	-50	424
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	-233	242
Au niveau du processus d'épargne	-273	210
Risque de longévité	-154	347
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-119	-137
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque	40	32
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	4	32
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	1	2
Fluctuation de la sinistralité	35	-2
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	90	62
Résultat du compte d'exploitation	93	120
Quote-part de distribution	95,2%	94,8%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2020, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 1 840 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de dis-

tribution de 95,2%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte de pertes et

profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2020	2019
Somme des éléments relatifs aux revenus	286	205
Processus d'épargne	165	86
Processus de risque	108	107
Processus de frais	13	12
Somme des dépenses	211	95
Processus d'épargne	150	35
Processus de risque	48	48
Processus de frais	13	12
Résultat brut	75	110
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	23	12
Au niveau du processus d'épargne	15	10
Risque de longévité	17	30
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-2	-20
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque	8	2
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	2	4
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	0	0
Fluctuation de la sinistralité	6	-2
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	30	86
Résultat du compte d'exploitation	22	12
Quote-part de distribution	92,3%	93,8%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2020, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 264 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	1 933	286	2 219
<i>Somme des dépenses</i>	1 983	211	2 194
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	-233	23	-210
Attribution au fonds d'excédents	90	30	120
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	93	22	115
<i>Quote-part de distribution</i>	95,2%	92,3%	94,8%
<i>Fonds d'excédents</i>	289	70	359

*SQPM: soumis à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumis à la quote-part minimum

Provisions techniques

Provisions techniques		Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Avoir de vieillesse	41 942	20 681	21 261
Provisions pour futures conversions en rentes	1 938	1 436	502
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	15 331	7 185	8 146
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides en cours	2 037	1 323	714
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 639		
Réserve mathématique Autres couvertures	3 904		
Renforcements pour réserves mathématiques des rentes et PLP	3 220		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	759		
Réserves pour garantie de taux d'intérêt, fluctuations de sinistralité et de valeurs	0		
Autres provisions techniques	167		
Provisions de renchérissement	635		
<i>Total des provisions techniques</i>	<i>73 572</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires, procédant pour cela à l'évaluation des engagements liés aux rentes avec un taux d'intérêt technique de 0,87% (contre 0,96% l'exercice précédent). Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires,

la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela permet à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les excé-

dents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat en début d'année	367
Répartition entre les institutions de prévoyance	-128
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	120
Etat fin 2020	359
dont partie liée	137
dont partie libre	222

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2020 a permis d'attribuer un montant total de 120 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Provisions de renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours

à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat en début d'année	635
Primes de renchérissement, brutes	5
Charges liées aux frais de gestion	-3
Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement	-2
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149 al. 1 let. A OS	0
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	0
Constitution de provisions pour inflation supplémentaires	0
Etat fin 2020	635

Toutes les données sont en millions de francs

Valeurs comptables – Passifs

Total des provisions techniques	73 572
Fonds d'excédents	359
Provision pour primes non acquises	0
Parts d'excédents créditées	89
Autres passifs	4 196
Total du bilan	78 216

Toutes les données sont en millions de francs

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	47 945
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	689 198
Nombre d'assurés actifs	504 884
dont nombre d'assurés dans l'assurance complète	374 947
dont nombre d'autres assurés actifs	129 937
Nombre de bénéficiaires de rentes	84 589
Nombre de polices de libre passage	99 725
Taux de rémunération de la partie obligatoire des avoirs de vieillesse	1,00%
Taux de rémunération de la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse	0,125%
Taux minimal de rémunération LPP (compte témoin)	1,00%
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements liés aux rentes	0,87%
Taux de conversion pour les femmes, régime obligatoire (âge de la retraite: 64 ans) dans l'assurance complète	6,80%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans) dans l'assurance complète	5,10%
Taux de conversion pour les hommes, régime obligatoire (âge de la retraite: 65 ans) dans l'assurance complète	6,80%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans) dans l'assurance complète	5,10%
Taux de conversion minimum selon le régime obligatoire LPP pour les femmes à l'âge de la retraite de 64 ans (compte témoin)	6,80%
Taux de conversion minimum selon le régime obligatoire LPP pour les hommes à l'âge de la retraite de 65 ans (compte témoin)	6,80%

Contexte des placements: données portant sur l'année 2020

Actions

Le 19 février 2020, la tendance haussière sur les marchés boursiers, presque ininterrompue depuis mars 2019, a été stoppée en raison des signes de plus en plus évidents d'une pandémie. Les principaux indices directs ont chuté d'environ 30% sur cette période, et ce jusqu'à la mi-mars. Toutefois, les politiques monétaire et fiscale ayant très rapidement fait face à la crise économique menaçante, les actions se sont nettement redressées dès le deuxième trimestre 2020. A cela, trois raisons principales: contrairement au premier confinement, les chaînes d'approvisionnement internationales sont restées intactes, limitant ainsi le préjudice économique. Le résultat des élections présidentielles et au Congrès américain a en outre soutenu les cours des actions. Enfin, une percée décisive dans la recherche de vaccins contre le Covid-19 a été annoncée.

Intérêts

Au début de la récession provoquée par l'apparition de la pandémie de Covid-19, les rendements des obligations des débiteurs publics ont augmenté dans de nombreux pays, le financement des mesures fiscales mises en œuvre commençant à susciter des doutes. La réaction rapide de la politique monétaire en vue d'accompagner les mesures conjoncturelles prises a stoppé cette évolution dès le deuxième trimestre. En Suisse, les rendements des obligations de la Confédération sont de nouveau tombés en terrain négatif à partir de la mi-avril. Au cours de l'exercice, les banques centrales de Suisse, de la zone euro et des Etats-Unis ont clairement indiqué qu'elles maintien-

draient leur politique monétaire ultra-accommodante au cours des prochaines années.

Devises

La crise de 2020 a entraîné une nouvelle appréciation du franc suisse. Contrairement à la crise de la dette en Europe, c'est ici le dollar américain qui s'est nettement affaibli en comparaison annuelle. Le 1^{er} octobre 2019, le franc était encore à parité avec le dollar. Un an plus tard, le billet vert ne valait plus que 92 centimes de francs. Il ressort des chiffres de la Banque nationale suisse que celle-ci est intervenue au premier semestre 2020 à hauteur de 90 milliards de francs afin d'éviter une nouvelle appréciation. La stabilisation économique à partir de mai a tout de même contribué à une détente du rapport de change face à l'euro.

Stratégie de placement de Swiss Life

Même dans cet environnement de marché, Swiss Life a poursuivi la stratégie mise en œuvre lors des années précédentes. Dans l'environnement de faiblesse persistante des taux, Swiss Life a investi, outre dans des emprunts obligataires, majoritairement dans des emprunts garantis de premier rang, des créances hypothécaires et des placements en infrastructures. Le portefeuille immobilier a, comme lors des années précédentes, encore été étendu. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 1,69% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2019: 2,16%). La performance des placements aux valeurs de marché a quant à elle atteint 2,77% (contre 5,53% en 2019).

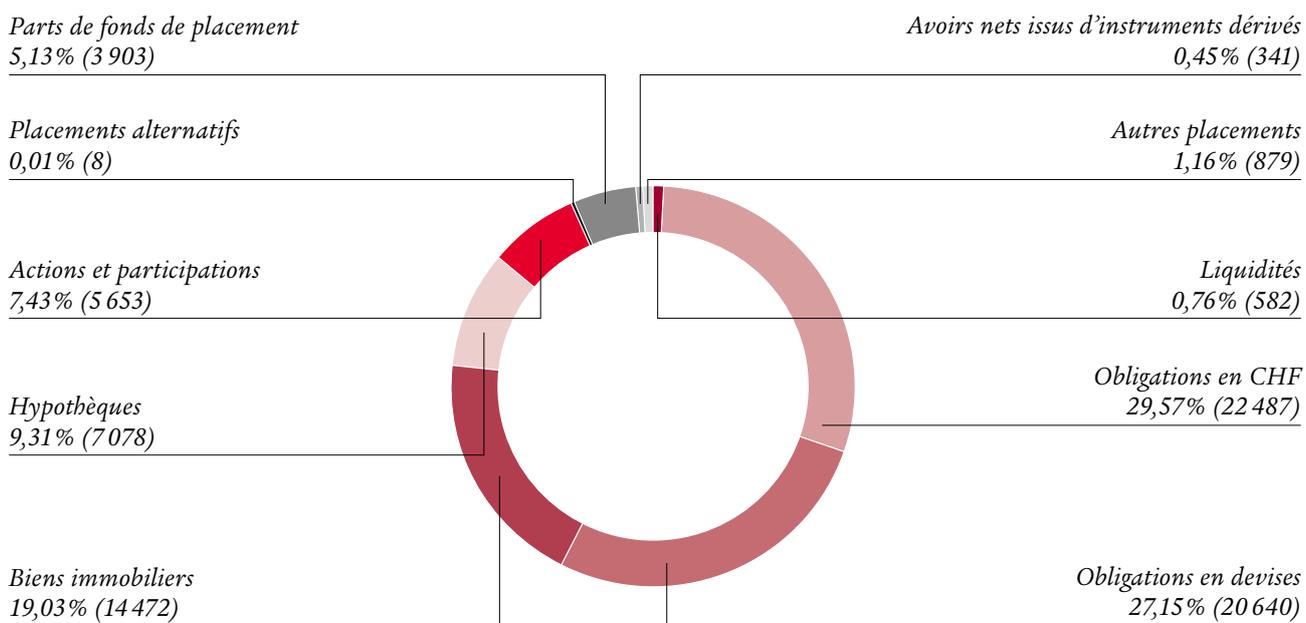
Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit investi en fonction de sa proposition au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de

verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détails du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2020 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 76 043 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).





Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché	Quote-part
Portefeuille de placements au début de l'exercice	74 147	85 264	
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	76 043	88 291	100,00%
Placements directs		82 985	93,99%*
Placements collectifs à un et plusieurs niveaux		5 069	5,74%*
Placements non transparents en termes de coûts		237	0,27%*

Toutes les données sont en millions de francs

* Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

Réserves de réévaluation	2020	2019
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	11 118	8 130
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	12 248	11 118
Variation des réserves de réévaluation	1 130	2 988

Rendement et performance	brut	net
Produit des placements	1 484	1 273
Rendement brut sur les valeurs comptables*	1,98%	1,69%
Performance sur les valeurs de marché**	3,01%	2,77%

Toutes les données sont en millions de francs

* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Valeurs comptables – Actifs

Total du portefeuille de placements	76 043
Engagements issus d'instruments dérivés	851
Autres actifs	1 322
Passifs Réassurance	0
Total du bilan	78 216

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes: adminis-

tration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

Frais de gestion de fortune (nets selon le compte d'exploitation Prévoyance professionnelle)	212
Frais de gestion de fortune (bruts selon le modèle de la CHS)	376
Frais TER	305
Placements directs	280
Placements à un et plusieurs niveaux (indicateur de frais)	25
Frais TTC	63
Frais SC	8
Frais activés	-44
Frais d'entretien et de maintenance de biens immobiliers	-120

Toutes les données sont en millions de francs



Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	200	395	221	439
Polices de libre passage	3	28	3	25
Autres	3		3	
Total intermédiaire	206	353	227	330
Bénéficiaires de rentes	37*	443		
Total	243			

*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées par le processus de risque et d'épargne

Représentation des charges d'exploitation en fonction des centres de frais

Frais d'acquisition	57
aux courtiers*	35
au Service externe	22
autres	0
Charges relatives au marketing et à la publicité	4
Autres charges relatives à l'administration générale	145
Frais d'acquisition et de gestion	206
Charges de traitement des prestations	37
Charge d'exploitation partie Réassurance	0
Total net des charges d'exploitation	243

Toutes les données sont en millions de francs

*Commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 206 millions de francs de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation

de l'efficacité, Swiss Life a été en mesure de réduire ses frais de gestion de 211 à 206 millions de francs, soit de 2,4%, par rapport à 2019. Swiss Life s'efforce de réduire encore les charges liées aux frais de gestion.



*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

*Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
www.swisslife.ch*